



Réseau des Centres culturels de la Communauté Wallonie-Bruxelles asbl
rue de la Rosière, 4 6820 Florenville
www.centresculturels.be

Journée professionnelle du jeudi 28 janvier 2010

Rapport de l'atelier 4 : Les équipes techniques et e prêt ou le partage de matériel et de compétences... »

Animateurs: Justine DANDOY; Olivier ARNOLDY, (Centre Culturel de l'Arrondissement de Huy — CCAH)

Rapporteurs : Michel GELINNE (La Vénérie, Centre culturel de Watermael-Boitsfort) ; Justine DANDOY (Centre culturel de l'arrondissement de Huy)

Participants inscrits : François BALSACQ (CC Beauraing), Patrick BEROUDIAUX (CC Couvin), Johan DOYCKENS (CC Thuin), Michel GELINNE (CC Vénérie), Samuel HUAUX (CC Thuin), Patrick MOORS (CC Eghezée), Olivier MULQUET (CC Sprimont), Marylène TOUSSAINT (CCR Namur), Vincent UGILE (CC Comines-W), Jean-Paul VANESSE (CC Collines)

L'objectif de l'atelier était de présenter un fonctionnement (celui du CCAH), de voir comment chacun s'organise, de déterminer les avantages et/ou inconvénients de chaque système et d'échafauder des pistes d'action pour l'avenir.

Tour de table

Les personnes autour de la table représentent des CC locaux, parfois pluricommunaux, et deux CC régionaux. Chacun a un fonctionnement particulier : location de matériel, prêt, caution ou non, peu de communautarisation des biens.

Justine et Olivier présentent le **cadre de travail du CCAH**, qui a mené à la création d'un parc de matériel.

Plusieurs réseaux sont en place :

- coordination des Centres culturels (6 CC Locaux + le régional) : réunions mensuelles des directeurs des 7CC, lieu d'échanges sur les pratiques, les actualités du secteur, mise en place d'un abonnement au sein du CCAH et en décentralisation dans les CC locaux...
- coordination jeune public (réseau des 7 programmeurs jeune public des CC).
- anim'acteurs : animateurs d'ateliers (réseau des animateurs d'ateliers des 7 CC)
- coordination communication (réseau des chargés de communication des 7 CC)
- réseau des permanents culturels locaux : le CCAH travaille sur 16 communes, affiliées. Les communes ne bénéficiant pas de CCulturels sont amenées par l'animateur régional à identifier un travailleur permanent qui est le relais du

CCAH, notamment en ce qui concerne les demandes de matériel pour la commune concernée. 4 rencontres par an (chaque trimestre) des membres du réseau.

Ces coordinations mènent à différents projets :

- l'abonnement décentralisé
- Noël au théâtre en région (une programmation commune, une publication commune)
- Boule-de-neige : exposition passant par les communes sans CC
- Achat et prêt de matériel en commun
-

Création du parc de matériel régional autour du CCAH

Un achat de matériel a été initié en 1998.

- 14 communes sont partenaires de ce projet (6 communes qui ont un CCulturel, 8 sans CCulturel).
- Financement : une mise financière a été sollicitée, de 1240 euros (suivant l'index santé) par partenaire + une subvention de la Communauté ont permis d'acheter le premier lot de matériel.
- Le choix du matériel à acheter s'est fait ensemble, en fonction des besoins identifiés chez chacun.
- Chaque année ensuite, chacun verse 124 euros afin principalement d'entretenir le matériel (remplacement d'ampoules, petit entretien) et de racheter du matériel complémentaire.
- Un emploi Maribel fut sollicité et obtenu pour la région au sein du CCAH.

Administrativement :

- ⇒ Chaque commune doit désigner un permanent qui sera le relais en ce qui concerne le partenariat avec le CCAH. Ces personnes sont, soit employés communaux, soit bénévoles (Comité culturel). C'est par eux que passe idéalement toute demande de matériel vers le CCAH. Ils sont amenés à être formés à l'utilisation du matériel de manière progressive.
- ⇒ Un formulaire de prêt doit systématiquement être complété par le demandeur (le permanent) pour l'association qui sollicite le matériel.
- ⇒ La demande est traitée par le CCAH.
- ⇒ Le matériel est stocké et géré par la régie du CCAH.
- ⇒ Une convention annuelle balise les demandes en début d'année. (Il y est demandé d'identifier les activités sur lesquelles l'aide du CCAH risque d'être sollicitée.)
- ⇒ En terme d'assurance, le matériel est assuré par le CCAH, chaque partenaire en est copropriétaire, ce qui induit très peu de pertes, de négligences.

Nous passons en revue les fonctionnements de chacun, pour conclure que :

- Dans la réalité, le prêt de matériel aux associations, et les équipes de régie, font parfois office de **première porte d'entrée des associations dans le CC**. Cette dimension d'animation n'est pas à négliger.
- Pour les Centres culturels locaux, peu ont des contacts de ce type avec les CC régionaux de leur territoire. **Quelle stratégie est donc portée par les CC régionaux envers les CC locaux, comment dynamiser ces échanges, comment les interpeller ?**
- En ce qui concerne les CC locaux qui travaillent sur plusieurs communes, ceux-ci témoignent de la **difficulté de mettre ensemble ces communes dans un objectif de travail et d'investissement communs à tous**.
- L'idée d'une **uniformisation des pratiques** semble être attirante, mais comment la mettre en place ? L'objectif de ceci étant de permettre de donner une **image cohérente** des Centres culturels par rapport aux associations (« Pourquoi chez l'un on loue alors que chez le voisin c'est gratuit ? », « Pourquoi là il n'y a pas de matériel pour l'associatif alors qu'ici il y en a plein ? », ...)
 - o Un **recensement des pratiques** serait donc utile, via l'ASTRAC ;
 - o Ensuite la **mise en place d'un groupe de travail**.

Bref, tous sont contents et désireux de mieux connaître les pratiques des autres afin d'améliorer son fonctionnement propre, mais surtout afin de pouvoir avancer vers un **langage commun** en terme de partage de matériel et d'aide technique aux associations.

Justine Dandoy

février 2010